

Audrey ESSNER - Avocat au Barreau de NICE

10 rue Foncet 06000 NICE - Tel. 04 97 06 68 80 - Fax. 04 97 06 68 88 - www.cabinet-essner.com

Franck BANERE

Avocat au Barreau de GRASSE - 40, rue de Mimont à CANNES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

A MENTON, 31 Route de Sospel

Dans un ensemble immobilier dénommé «LE SAINTE ANNE»

UN APPARTEMENT

de 2 pièces principales au 3^è étage LOI CARREZ 47,80 m²

UNE CAVE au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 18 JUIN 2026 A 9 H

au Palais de Justice du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE Palais de Justice - 06300 NICE, Place du Palais

QUALITE DES PARTIES : Cette vente est poursuivie à la requête du : Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « LE SAINTE ANNE », dont le siège est à 06500 MENTON, 31 Route de Sospel, représenté par son Syndic en exercice, le Cabinet TREPIER VENTURINI IMMOBILIER, immatriculé au RCS de NICE, n° 789 119 773, dont le siège social est à 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN 163, avenue Louis Pasteur, agissant lui-même poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège. En vertu d'une Assemblée Générale en date 23 MARS 2023, autorisant la saisie immobilière. Ayant pour Avocat postulant **Maître Audrey ESSNER**

Désignation : Les parties divisées et indivises d'un ensemble immobilier dénommé «LE SAINTE ANNE», sis à MENTON, 31 Route de Sospel, cadastré section AK, n° 465, pour 5 a 30 ca. Objet d'un état descriptif de division-règlement de copropriété publié le 5 NOVEMBRE 1980, volume 1908, n° 10, suivi d'un modificatif publié le 22 Novembre 2006, volume 2006 P, n° 5092. Les parties divisées comprenant :

- LE LOT N° 3 : **UNE CAVE** au sous-sol, avec les 2/10.000^e des parties communes - LE LOT N° 112 : **UN APPARTEMENT** au 3^è étage, avec les 357/10.000^e des parties communes.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé

au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE, le 20 NOVEMBRE 2025, sous le n° RG 25/00144, qui est consultable au Cabinet ESSNER ou au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE. **Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de NICE.** Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque, pour garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères. - **D A T** : + de cinq ans - **OCCUPATION** : Appartement inoccupé, sans traces d'occupation.

MISE A PRIX **20.000 €**
VINGT MILLE €

Consignation pour enchérir : 3.000 € en un chèque de banque, libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de NICE. - **Surenchère** : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication, par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Nice. - Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat. - **Syndic** : Cabinet TREPIER VENTURINI IMMOBILIER, dont le siège social est à 06190 Roquebrune Cap Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER. Tél. 04 97 06 68 80

Visites : MARDI 12 MAI 2026 de 11 h à 12 h - LUNDI 18 MAI 2026 de 14 h à 15 h